

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX-RADICAUX VALAISANS

Paraissant à Martigny, les lundi, mercredi et vendredi

PRIX D'ABONNEMENT :

SUISSE : Un an Fr. 8.—
Avec „Bulletin officiel“ Fr. 12.50
COMPTES DE CHÈQUES POSTAUX n° 58
Joindre 20 ct. en timbres poste à toute demande de changement d'adresse

ETRANGER : Un an Fr. 16.—
Avec „Bulletin officiel“ Fr. 21.—
(Expédition une fois par semaine ensemble)

TÉLÉPHONES :

RÉDACTION 61.081
ADMINISTRATION, ABONNEMENTS, ANNONCES
MARTIGNY 61.081
PUBLICITAS S. A., SION 236

Annonces (le mm. ligne ou son espace)
Réclames (le mm.)

AVIS MORTUAIRES
(2 colonnes) : 20 ct.

CANTON : 8 ct. ; SUISSE : 10 ct. ; ETRANGER : 10 ct.
CANTON : 20 ct. ; SUISSE : 30 ct. ; ETRANGER : 30 ct.



Compte de Chèques postaux
n° 485, Sion

Régie des Annonces : PUBLICITAS S. A., Sion et Martigny, Avenue de la Gare, et succursales dans toutes les principales villes suisses.

Les élections fribourgeoises

Nous avons annoncé dans notre dernier No l'élection probable de M. Robert Colliard, syndic de Châtel-St-Denis, de la liste agraire fribourgeoise, au lieu de M. Musy, conservateur et ancien conseiller fédéral. Voici ce que dit *La Revue* à ce sujet :

« La proportionnelle, avec ses méthodes de calculs compliqués et souvent illogiques, vient de jouer un tour au bureau électoral de Fribourg. C'est le cas, du moins, si les résultats du scrutin fédéral publiés vendredi sont exacts. En effet, un examen plus attentif des chiffres prouve que les conservateurs fribourgeois n'ont pas obtenu cinq sièges, mais quatre seulement, tandis que les agrariens auraient un élu en la personne de M. Colliard, syndic de Châtel-St-Denis.

Que s'est-il passé, Pour répondre à cette question, il est bon, je crois, de rappeler brièvement comment on arrive à déterminer le nombre des sièges attribués à chaque parti, à l'intérieur d'un arrondissement électoral, c'est-à-dire d'un canton.

On commence donc à additionner tous les suffrages exprimés. Ce total établi, on le divise par le nombre plus un de députés à élire. On obtient ainsi le « quotient » qui sert, à son tour, de diviseur au nombre des suffrages attribués à chaque parti. Le résultat, en nombre entier, de cette opération, indiquera combien chaque liste a obtenu de mandats. Cela est relativement simple. Où les choses se compliquent, c'est lorsque cette première répartition ne suffit pas à pourvoir tous les sièges. On reprend alors les suffrages de chaque parti pour les diviser par le nombre de députés qui lui ont été attribués déjà et le parti qui présente le plus grand quotient enlève le siège en compétition.

L'article de la loi qui règle ces opérations précise bien que pour toutes les opérations qui seront nécessaires à l'attribution de tous les sièges, on doit prendre en considération les suffrages de chaque liste. C'est ce que le bureau électoral fribourgeois semble avoir oublié. Constatant qu'à la première répartition, la liste agrarienne n'obtenait pas de mandat, parce que le nombre de ses suffrages était quelque peu inférieur au quotient, il l'a tout simplement éliminée de la seconde répartition. Il s'est trompé, ce faisant et cette erreur est de conséquence, puisqu'elle prive le parti agrarien d'un siège auquel lui donne droit l'arithmétique compliquée de la proportionnelle. En voici la preuve :

Le quotient, pour le canton de Fribourg, obtenu en divisant par 8 le nombre total des suffrages exprimés, soit 194,815 est de 24,352. Si l'on divise maintenant par 24,352 les 118,997 suffrages conservateurs, on obtient 4 mandats ; la même opération pour les 51,815 suffrages radicaux donne deux mandats, tandis que les 24,003 suffrages agrariens ne donnent à aucun mandat pour cette répartition.

Mais, 4 mandats conservateurs et 2 mandats radicaux, cela ne fait que 6 mandats, alors que Fribourg dispose de 7 mandats. Une seconde répartition est nécessaire pour ce 7me siège. Elle donne les résultats suivants :

Conservateurs : 118,997 : 5 (4 + 1) = 23,799.
Radicaux : 51,815 : 3 (2 + 1) = 17,271.
Agrariens : 24,003 : 1 (0 + 1) = 24,003

Les agrariens obtiennent le plus fort quotient et enlèvent le siège. La répartition définitive devient donc : 4 conservateurs, 2 radicaux, 1 agrarien.

Finances fédérales

Dans son message aux Chambres, le Conseil fédéral dit notamment, au sujet de l'importance financière du budget de 1940, pour l'ensemble des finances fédérales :

« Abstraction faite du doublement de la taxe militaire, ainsi que de l'extension de l'assujettissement à cette taxe, tous deux ayant effet dès 1939 et dont le produit peut être chiffré, pour 1940, à 6 millions au total ; abstraction faite aussi du produit de l'impôt sur les bénéfices de guerre, envisagé pour une date prochaine, le projet de budget comprend la totalité des recettes sur lesquelles on peut tabler actuellement. Mais en revanche, il n'y figure que le quart environ des dépenses que la Confédération devra supporter d'après les estimations actuelles. Pour les trois quarts, aucun crédit n'est inscrit au budget.

1. Toutes les dépenses résultant de l'application des arrêtés que le Conseil fédéral a pris, et devra prendre encore, pour la protection du pays et de

L'élection aux Chambres fédérales

Le Conseil fédéral et la direction de notre armée méritent d'être loués pour avoir pris des dispositions évitant une distinction entre le vote des soldats et celui des électeurs civils. L'armée reste ainsi confondue dans le grand corps électoral suisse, ce qui lui assure à la fois une indépendance absolue et l'estime accrue du peuple suisse. Il n'en résulte qu'un incon vénient d'ailleurs sans gravité : les résultats définitifs ne furent connus qu'environ une semaine après l'élection. Deux faits étroitement liés l'un à l'autre forment la caractéristique du scrutin. La politique à direction radicale du Conseil fédéral a été approuvée par la grande majorité du peuple souverain d'une façon qui ne laisse subsister aucun doute. Et pourtant quelles sentences sévères et méprisantes l'opposition marxiste, jeune-paysanne et indépendante des Duttweiler n'avait-elle pas portées sur les actes gouvernementaux, tout au long de ces quatre dernières années. Il n'est pas jusqu'à certains milieux nationaux qui n'aient critiqué avec acrimonie l'œuvre du Conseil fédéral. Il faut croire que dans leur examen de conscience civique de la dernière heure, ils ont révisé leur jugement, faisant preuve en cela d'une indépendance dont ils doivent être félicités. Et c'est tant mieux pour le pays, car notre Gouvernement fédéral, encouragé par le témoignage de confiance que les électeurs viennent de lui donner et appuyé par une majorité renforcée, pourra continuer avec plus de vigueur encore son action économique, financière et sociale. Il ne sera pas superflu que dans un autre domaine — actuellement le plus préoccupant, celui de la Défense nationale — notre Gouvernement fédéral puisse compter sur le maintien et l'accentuation, si possible, du triple signe de l'unité morale, de l'unité de volonté et de l'unité d'âme que sa politique de clairvoyance patriotique a réussi à réaliser.

Le second trait important de cette élection est le renforcement de la représentation de deux partis de la coalition gouvernementale, radical et conservateur, et le maintien de la position du parti des artisans, paysans et bourgeois, tandis que les socialistes sont en régression. L'avance radicale était certaine, nous l'avions non seulement signalée, l'avant-veille des élections, mais nous en avions encore indiqué les raisons. Nos prévisions ont même été dépassées, puisqu'en plus de Berne et Zurich, nos amis radicaux de Genève ont emporté un troisième siège. Et ce qu'il faut dégager surtout de ce gain, c'est qu'il est le fruit d'un travail persévérant et méthodique à Berne et Zurich ; et, à Genève, il est avant tout dû au redressement admirable que le parti radical a apporté dans son canton. Ce sera donc un succès durable.

Il n'en est pas tout à fait de même chez les conservateurs où les deux gains de Berne et Bâle-Campagne ont un caractère accidentel, c'est-à-dire qu'ils sont dus au hasard de l'appareillement. C'est ainsi qu'apparentés aux radicaux, à Bâle-Campagne, les conservateurs ont repris le siège qu'ils avaient perdu auparavant au profit des radicaux. A Berne, les conservateurs étaient apparentés au parti des paysans sans quoi ils n'auraient vraisemblablement pas gagné le 2me siège. Il apparaît, par contre, qu'à St-Gall, c'est de haute lutte et par leurs propres moyens qu'ils ont récupéré le 6me siège qu'ils avaient perdu quatre ans auparavant. Siège qui remplace celui que les conservateurs grisons ont perdu.

Soulignons encore qu'à Genève, les indépendants-chrétiens-sociaux demeurent quasi stationnaires, tandis que les deux autres partis nation-

naux, radicaux et démocrates, augmentent sensiblement leurs effectifs, les premiers devenant le parti le plus fort du canton en lieu et place des socialistes.

A Fribourg, les conservateurs réunissent 118,997 suffrages, alors que le parti radical atteint le chiffre splendide de 51,815, près de la moitié des suffrages conservateurs.

Exceptionnellement ils font passer leurs deux élus à la première répartition. Bravo ! En revanche, il s'est manqué de peu que les conservateurs perdent un siège. Le bénéficiaire du plus fort reste, en deuxième répartition, est M. Musy qui fait 4000 voix de moins que le premier élu de sa liste, M. Quartenoud. Silence dans les rangs !

Pour la première fois, depuis l'introduction du système de la Représentation proportionnelle, les socialistes subissent un recul d'autant plus sensible et rude qu'il se traduit par une diminution d'effectifs et par une scission. Ils subissent la perte d'un siège par rapport à la précédente représentation et se trouvent diminués de quatre sièges par l'exclusion de Nicole qui va devenir le chef du groupe stalino-hitlérien composé de 4 membres. L'enseignement moral de cet échec marxiste est que non seulement la doctrine et les principes du socialisme se sont révélés à l'expérience faux et périlleux pour un pays, mais que le peuple suisse n'a pas trouvé de son goût les excès de propagande pas plus que l'opposition systématique aussi bien des socialistes que des communistes. On sait que ceux-ci disparaissent totalement de la scène parlementaire. Dominés par la raison, le bon-sens et leur esprit de foncière honnêteté, les citoyens suisses n'admettent pas qu'un parti politique utilise tous les mécontentements, toutes les doléances, fondées ou non, qui peuvent être formulées alors qu'en tout temps le bien du pays exige des sacrifices de tous dans la mesure des forces de chacun. Ils ont condamné la besogne d'un parti en tant qu'elle consiste à rechercher toutes les occasions pour ranimer les haines sociales. Puisse le parti socialiste se souvenir que la lutte des classes mène tout droit aux plus monstrueuses iniquités !

Les jeunes-paysans, dont le fuhrer, Dr Muller, voulait tout renverser et qui dans sa soif de conquêtes a rendu impossible les élections tacites dans plusieurs cantons, sortent, eux aussi, amoindris de la lutte. Fait à souligner : ils ont fait aux socialistes, leurs alliés de la veille, une concurrence déloyale acharnée. Aussi bien, si les marxistes de Zurich adoptent une position favorisant l'élection d'un conseiller aux Etats paysan au lieu du sympathique Dr Brinner, chef du Gouvernement de Zurich, et représentant des démocrates, c'en sera fait des Lignes directrices et d'un bloc d'opposition au Conseil national.

L'une des portées pratiques du scrutin du 29 octobre rétablit le parti radical dans la majorité relative en ce sens que son groupe redevient le plus fort de la Chambre, devançant les socialistes de cinq unités.

Et c'est justice. C. C.

N. B. — Au moment où cet article a été remis à l'impression, les journaux ne s'étaient pas encore saisi du cas Musy.

Nous n'avons rien à changer à nos considérations. Nous estimons toutefois que la proclamation de l'élection de M. Musy par le Conseil d'Etat fribourgeois est illégale, ce que nous démontrerons dans un prochain article.

donc pas au budget. Pour 1940 les dépenses envisagées s'élèvent à 47,25 millions de francs.

Les dépenses spéciales exigées par la mobilisation de guerre et l'économie de guerre aggravent la situation financière de la Confédération, déjà suffisamment sérieuse. C'est une raison de plus pour remplacer le plus tôt possible le régime financier actuel, qui repose sur des conditions constitutionnelles transitoires, par une nouvelle réglementation générale. Les travaux sont avancés à tel point que le Conseil fédéral pourra présenter, en janvier 1940, un rapport et des propositions destinées à rétablir l'équilibre du budget ordinaire et la couverture des dépenses extraordinaires exigées par le renforcement de la défense nationale et la mobilisation.

On s'assure avantageusement à

La Mutuelle Vaudoise

TH. LONG, agent général, BEX

En passant...

Un cas de conscience

L'armée unanime a répondu au premier appel du pays avec un allant qui témoignait de son patriotisme et qui ne s'est pas démenti depuis.

Devant le péril extérieur la Suisse a retrouvé son unité.

Elle a réussi à repousser toute influence étrangère en réduisant à l'impuissance aussi bien le front national que le communisme et c'est dans un passé riche en enseignements qu'elle trouve aujourd'hui des raisons de vivre et d'espérer, en dépit de toutes les menaces.

Les soldats qu'on a, du jour au lendemain, arrachés à leurs occupations, font leur devoir, non seulement avec résignation et tranquillité, mais avec bonne humeur.

D'ailleurs, il s'est établi tout de suite entre eux et l'arrière un accord d'amitié qui devient de plus en plus solide.

La troupe est généralement choyée et tout ce qu'elle sent de sympathie autour d'elle et d'admiration l'aide à mieux supporter les exigences du service.

A Noël, tous les mobilisés, sans exception, recevront un présent auquel on joindra — pour répondre au vœu touchant du Président de la Confédération — une lettre écrite avec cœur par les enfants de nos écoles.

Ainsi aucun homme, aussi perdu soit-il dans les secteurs lointains, n'éprouvera le poids de la solitude.

Rien vraiment n'a été négligé pour adoucir la vie extrêmement dure de ceux qui sont aux frontières.

Mais, un problème angoissant reste à résoudre actuellement :

Celui qui a trait au soutien de leurs familles. Il y a de nombreux soldats, en effet, qui ont dû partir sans pouvoir assurer le pain quotidien des leurs et qui maintenant s'alarment de leur sort.

Ce tourment qui peut être, hélas ! le seul à les démoraliser, on l'a atténué déjà dans la mesure du possible et cependant il pose au pays tout entier, un cas de conscience.

Comment secourir les familles des mobilisés ? Quelques-unes se trouvent dans une situation douloureuse et que la misère insensiblement aggrave.

D'autres s'imposent des restrictions qui deviennent toujours plus nombreuses.

La plupart enfin vit dans l'insécurité de l'avenir.

Pour peu que la mobilisation se prolonge — et cela semble inévitable — elles vont se trouver dans le dénuement, car les allocations qu'on leur octroie à présent ne leur suffiront pas plus tard.

Et dès lors, il appartient aux pouvoirs publics, secondé par le pays tout entier, de dénouer la difficulté.

Deux soucis devront les inspirer dans leur tâche :

Celui d'écartier de l'action de secours tout élément démagogique et tout élément d'aumône.

Dans le premier cas, il faut empêcher certains partis — nous pensons à celui d'extrême-gauche avant tout — de saisir cette occasion pour faire une propagande électorale honteuse.

On le dit parce qu'un politicien comme M. Dellberg, par exemple, a jugé tout naturel de fonder sa popularité sur les secours aux agriculteurs alors qu'il est toujours facile à un démagogue impénitent de jouer à l'homme aimable et généreux avec l'argent de l'Etat !

Dans le second cas, il s'agira de ne pas donner aux mobilisés le sentiment qu'on leur fait la charité alors que c'est nous qui restons leurs obligés.

Le problème est évidemment complexe et délicat car il soulève une quantité de difficultés d'ordre économique et moral.

Deux solutions sont envisagées :

Un impôt nouveau qui serait perçu par la Confédération sur l'ensemble des contribuables.

Un système envisagé par la Société suisse des officiers à la Chambre vaudoise de commerce et qui permettrait de partager les frais d'assistance aux mobilisés entre la Confédération, d'une part, et, de l'autre, une caisse compensatrice professionnelle qui serait alimentée par les versements des patrons et du personnel des entreprises.

Qu'on se rallie à l'une ou l'autre des deux solutions il importerait surtout de le faire en tout esprit de justice et d'enlever à cette action tout caractère humiliant pour ceux qui devront en bénéficier.

A. M.

L'échec de M. Musy

Le Confédéré a été l'un des premiers, de tous les journaux suisses, à annoncer lundi déjà l'échec de M. Musy au Conseil national.

Cet échec apparaît certain, en dépit de tous les ergotages.

Le bureau électoral de Fribourg en attribuant le septième mandat aux conservateurs s'est trompé dans ses calculs et conformément à la loi, le fauteuil revient aux agrariens.

Il est vrai que le Conseil d'Etat fribourgeois ne l'entend pas de cette oreille et qu'il proclame élu M. Musy alors que c'est M. Colliard qui l'emporte.

Ces divergences d'opinions proviennent de deux façons de calculer différentes.

C'est la loi qui n'est pas claire, affirmait hier La Liberté de Fribourg; c'est la loi qui permet ces interprétations diverses.

Voici l'article en question :

« Si, après la première répartition, les mandats ne sont pas tous attribués, le total des suffrages de chaque liste est divisé par le nombre plus un des députés qui lui ont été attribués, et le siège encore vacant dévolu à la liste qui accuse le quotient le plus élevé. »

Il s'agit bien de chaque liste, ainsi que le fait observer la Gazette de Lausanne et non pas seulement de celles qui obtiennent un ou plusieurs sièges à la première répartition.

On ne saurait donc soutenir, ajoute avec raison le journal vaudois que la liste qui n'obtient rien au début doit être éliminée, ou alors il faudrait casser l'élection de M. Rossetel, à Genève.

Rappelons que M. Duttweiler a été élu, il y a quatre ans, à la quatrième répartition.

La Revue a démontré dans un article intéressant que nous publions en première page, et auquel nous renvoyons nos lecteurs que le septième mandat va mathématiquement aux agrariens.

Pour le leur enlever tout de même on prétend que le gouvernement fribourgeois ferait état d'un précédent curieux :

La Suisse, en effet, écrit que depuis l'introduction de la Proportionnelle, c'est-à-dire à non moins de six reprises, les résultats communiqués par le Conseil d'Etat à la Chancellerie fédérale étaient toujours basés sur le mode de calcul qu'il a de nouveau appliqué cette année.

Le fait, ajoute aussitôt le correspondant, est incontestable, mais...

Mais, chaque fois le Conseil fédéral dans le rapport qu'il adresse aux Chambres sur les résultats des élections a corrigé ces calculs pour les rendre conformes à la méthode appliquée par tous les autres cantons.

On peut s'étonner, par conséquent, que le canton de Fribourg n'ait pas été avisé de l'erreur qu'il commettait avec tant de régularité.

Il peut appartenir au Conseil national de dénouer éventuellement ce conflit qui met un peu d'animation dans les élections fédérales.

Il semble évident que la décision du Conseil d'Etat fribourgeois sera cassée, en vertu de la jurisprudence et de plusieurs précédents.

Depuis vingt ans la Chancellerie fédérale a constamment appliqué la loi conformément au point de vue que défendent aujourd'hui les agrariens.

Le Conseil fédéral, le Tribunal fédéral, le Conseil national ont abondé dans son sens.

Rien ne lui permettrait actuellement de changer de thèse.

Le comité cantonal du parti agraire de Fribourg a donc raison d'adresser un recours à la commission d'organisation des élections au Conseil national contre la décision du Conseil d'Etat, car il a la loi pour lui.

Bon gré, mal gré, M. Musy devra céder bien poliment sa place à M. Colliard.

M. le conseiller national Crittin le prouvera dans un prochain article.

Nous nous sommes contenté, quant à nous, d'exposer le problème à la clarté des arguments des grands journaux qui nous paraissent péremptoires et qui le sont. A. M.

La vie sédunoise

Cinquante ans de professorat

Vendredi, M. Jean-Baptiste Luttenbach fêtera ses cinquante ans de professorat en Valais.

Nous ne voulons pas laisser passer ce petit fait sans apporter nos compliments et nos vœux au jubilaire auquel le Conseil d'Etat du Valais vient de remettre un beau présent en témoignage d'estime et de reconnaissance.

D'origine alsacienne, M. Luttenbach est venu s'établir tout jeune en Valais et depuis il n'a cessé de manifester à l'égard du canton un attachement aussi profond que sincère.

Il le connaît comme pas un pour l'avoir parcouru de la plaine à la montagne avec une ferveur respectueuse, à laquelle il s'est toujours mêlé de l'admiration.

Après avoir professé pendant deux ans à Martigny, M. Jean-Baptiste Luttenbach enseigne la géographie et l'histoire aux normaliens de Sion, dans des cours aussi vivants qu'intéressants.

Il poursuit sa tâche inlassablement. M. Jean-Baptiste Luttenbach est un homme enjoué, bienveillant, compréhensif qui dispense autour de lui la joie qu'il porte en lui-même.

Sa mission, qui n'est pas terminée, il l'accomplit avec une conscience et un talent qui lui font le plus grand honneur. A. M.

Nouvelles du Valais

Monthey

Monsieur le Directeur

* Dr Ewald Steinbuch

Une nouvelle qui causa à Monthey et dans tout le canton une bien douloureuse surprise est celle du décès survenu à Bâle le samedi 4 novembre de M. le Docteur Ewald Steinbuch, membre de la Direction de la Société pour l'Industrie chimique à Bâle, directeur de l'Usine de Monthey de cette société. Comme il le faisait régulièrement chaque semaine depuis une quinzaine d'années, M. le Dr Steinbuch était venu de Bâle au milieu de la semaine. Vendredi matin, ne se sentant pas bien, il s'allait puis rejoignait le même soir Bâle où il rendait le dernier soupir samedi vers le début de l'après-midi.

Originaire de Greifensee (Zurich), M. le Dr Steinbuch était né en 1875. Il avait donc 64 ans. Il fit ses hautes études à l'Université de Lausanne où il prit le grade de Dr ès-sciences. En 1898, il entra comme chimiste au service de la Fabrique de Produits électro-chimiques de Monthey qui devait être absorbée quelques années plus tard par le groupement de la « Société pour l'Industrie chimique à Bâle ». Celle-ci remarqua vite les grandes qualités et les remarquables dispositions de son jeune chimiste dont elle se fit un collaborateur plus direct en l'appelant en 1913 au Siège social de Bâle. Lorsqu'en 1924 M. le Dr Meier prit sa retraite, le défunt lui succéda à la Direction de l'Usine de Monthey.

M. le Dr Steinbuch a donc consacré toute sa vie d'homme (plus de 40 années) au service de la Société qui pleure aujourd'hui sa disparition. Remarquablement doué, d'une intelligence aiguë et d'un grand savoir, il appartenait à cette race d'hommes marqués du sceau du commandement, de ces hommes qui assurent le succès des grandes entreprises, celles dont dépend l'existence de tant d'êtres humains. Rivé à son délicat et immense travail, ne transigeant jamais avec le devoir, il était un exemple vivant tant pour ses collaborateurs immédiats que pour ses subordonnés les plus éloignés. Professionnellement parlant c'était un savant et les services qu'il a rendus sous ce rapport à la science de son pays sont innombrables. On lui doit notamment la découverte de deux procédés d'électrolyse dits « de Monthey » qui ont fait connaître dans le monde entier le nom de notre petite cité.

L'homme privé, citoyen, époux, père, ne le cédait en rien au chef, au savant. S'il était sévère et exigeant à l'égard des autres comme il l'était envers lui-même, il était infiniment juste et compréhensif et c'est toujours dans l'équité et la justice qu'il exerça son autorité. Nulle détresse humaine ne le laissait indifférent et il avait des trésors de délicatesse pour venir au secours de l'infortune.

Nombreux sont, dans cette partie du pays, les hommes et les institutions qui ont profité de sa vaste érudition, de ses profondes connaissances et de son incroyable puissance de travail. Les industriels valaisans, la Compagnie des Forces motrices d'Orsières, la Société du Gaz de la plaine du Rhône, la Compagnie du Chemin de fer M.-C.-M. perdent en M. le Dr Steinbuch un administrateur sagace et un conseiller attentif.

La Ville de Monthey lui doit beaucoup pour les efforts qu'il fit et l'influence qu'il employa au développement de l'Usine de cette localité; il n'épargna ni son temps, ni sa peine et encore moins son talent à lui assurer une activité aussi réjouissante que possible.

A l'Usine de Monthey, tant dans les bureaux que dans les locaux de fabrication et les ateliers, la nouvelle du décès a douloureusement ému le personnel. Chacun sent ce qu'il perd et regrette profondément la disparition du chef qui fut pour tous un exemple vivant et dont la vie fut sans cesse un enseignement.

C'est avec un poignant regret que nous nous inclinons devant la dépouille mortelle de M. le Directeur Dr Steinbuch et que nous adressons aux siens, dont la désolation est grande, l'hommage de notre sympathie attristée et de nos condoléances émues. A. F.

On nous écrit encore d'autre part :

Un correspondant montheyan annonce ci-dessus le décès de M. le Dr Ewald Steinbuch et la tristesse qu'il a causée à Monthey.

Nous sera-t-il permis de dire combien ce deuil est ressenti par toute l'industrie valaisanne. Depuis nombre d'années M. le Dr Steinbuch était membre du Comité de l'Union des Industriels valaisans. C'est là que nous avons eu l'honneur de le connaître et d'apprécier sa haute valeur. Travailleur infatigable, le Dr Steinbuch étudiait avec minutie et application toutes les questions qui lui étaient soumises. Son idée faite, il l'exposait d'une façon précise et nette et avec une modestie qui était véritablement touchante. Lui dont les avis étaient sûrs et avaient une influence souvent déterminante sur ses collègues, il paraissait toujours se rallier au sentiment de quelqu'un d'autre. Et pourtant sa pensée était profondément indépendante et originale, fortement motivée et l'on appréciait d'une façon toute particulière la manière compréhensive dont il parlait de toutes les questions sociales et de ses rapports avec les ouvriers.

C'est de ce domaine surtout que l'on pouvait saisir la qualité maîtresse du Dr Steinbuch : sa foncière et parfaite probité d'action, comme de pensée, qui ne lui permettait jamais de dévier d'une ligne de ce qu'il estimait juste. Comme son jugement était, de plus, très sûr, ses avis avaient un poids tout particulier. C'est pourquoi l'indus-

trie valaisanne est vivement touchée par la perte de ce modèle du chef d'entreprise et ce collègue parfait. E. Bn.

Mazout destiné à la lutte contre le gel. — Précautions à prendre en vue de l'approvisionnement. — Les dispositions prises ces trois dernières années par la Commission cantonale pour la lutte contre le gel ont permis d'assurer, en temps opportun, les livraisons de mazout aux cultivateurs intéressés.

Aujourd'hui, à cause des événements, la situation a changé. Les wagons-citernes ne peuvent plus être acheminés par Bâle. Ils nous arrivent par Gènes ou Trieste, où l'acheminement est beaucoup moins rapide. Les délais de livraison, dont aucune garantie ne peut être donnée, varient de 15-20 jours, tandis que via Bâle, la marchandise pouvait nous être livrée dans les 24 h. D'autre part, il ne faut plus songer à constituer des réserves dans les différents gares en laissant en stationnement des wagons-citernes, les frais de location par jour et par citerne, de 2 fr. 50 qu'ils étaient, étant montés à fr. 100.— Cette forte augmentation provient du fait qu'en ce moment les wagons-citernes sont très recherchés, les voies fluviales ne pouvant plus être utilisées.

L'office central s'est mis, depuis quelque temps déjà, en rapport avec les fournisseurs de mazout et les Services officiels compétents, dans le but d'examiner les mesures à prendre afin d'assurer les livraisons aux producteurs.

Il résulte d'une entrevue que nous avons eue dernièrement avec les représentants des distributeurs de mazout, qu'aucune garantie ne peut être donnée en ce qui concerne les livraisons, au printemps, des quantités de combustible qui seront nécessaires à la lutte contre le gel.

Il importe donc que chaque producteur, dans la mesure du possible, profite du fait que la situation en ce moment permet l'approvisionnement en mazout, pour constituer lui-même une réserve. A cet effet, il utilisera tous les fûts dont il dispose et même les chauffeferettes. Ces dernières, une fois remplies seront empilées et, entre chaque rang, il sera prudent d'intercaler une planche afin que les récipients ne risquent pas de se renverser.

Nous demandons, par conséquent, aux producteurs de bien vouloir indiquer, dans le plus bref délai, à leur syndicat respectif :

1. La quantité de mazout qu'ils ont encore en stock ;
2. La capacité de stockage de leurs fûts, chauffeferettes, etc. ;
3. La quantité qu'ils désirent recevoir maintenant.

Du moment que la garantie relative aux livraisons du printemps ne peut être donnée qu'avec la réserve que les événements ne modifieront pas la situation actuelle en ce qui concerne l'approvisionnement du pays en huiles combustibles, nous rendons les producteurs attentifs au fait que la constitution de réserves par eux-mêmes est l'unique moyen de se garantir contre le risque de manquer de mazout pour la prochaine campagne de lutte contre le gel.

Actuellement les prix ont subi une hausse de fr. 2.— par 100 kg. Nous ne pouvons naturellement dire, aujourd'hui, si ces prix se maintiendront jusqu'au printemps ou si, d'ici là, de nouvelles hausses interviendront.

Nous recommandons donc à chaque intéressé de s'approvisionner de la quantité de mazout qu'il est à même de pouvoir loger.

Union valaisanne pour la vente des fruits et légumes : Office central.

Une voiture endommagée. — (Inf. part.) M. Emile Vuenat de Montana, roulait hier soir en automobile sur la route cantonale, quand, entre Granges et St-Léonard, un camion appartenant à M. Follonier de Sion et qui survenait en sens inverse lui coupa le passage, par suite d'une fausse manœuvre du conducteur.

L'automobile fit une embardée et fut endommagée.

A propos des voitures réquisitionnées. — Un abonné nous transmet un article de La Revue automobile en nous priant de vouloir le reproduire.

Impôts et véhicules motorisés

Ceux-ci n'ont pas à payer ceux-là

On a dit que les autorités de certains cantons envisageraient la rétrocession d'une partie des impôts pour les véhicules motorisés.

C'est une question qui fera certainement couler encore beaucoup d'encre, car si certains cantons trouvent ce geste tout naturel, d'autres par contre ont toujours marqué une aversion profonde pour toute rétrocession, si petite ou si justifiée soit-elle.

De 1914 à 1918 déjà, et malgré l'avis du Département militaire fédéral, cette question donna lieu à maints débats et souvent les réclamations restèrent sans effet. Les cantons récalcitrants à cette rétrocession se retranchaient derrière le principe que ces impôts ne sont pas fédéraux, mais de leur ressort.

Les mêmes faits se renouveleront vraisemblablement cette fois. Aussi pour justifier une réclamation éventuelle avons-nous recherché les décisions fédérales prises à ce sujet, et voici ce que nous avons trouvé :

Le 6 avril 1909, le Conseil fédéral adressait aux gouvernements cantonaux une circulaire attirant leur attention sur les dispositions de l'article 165 de l'organisation militaire (F. féd. 1908, II, p. 410) dont la teneur est la suivante : « Les machines de service des cyclistes, et, pendant qu'ils sont employés pour des buts militaires, les automo-

biles, sont exonérés des impôts et des taxes des cantons. »

D'autre part, en 1916 (v. p. 5), sur une requête de l'ACS, le Département militaire fédéral informait les automobilistes que les véhicules à moteur, mobilisés ou loués pour des buts militaires, étaient exonérés des taxes et impôts des cantons.

Aucun arrêté n'ayant annulé ou modifié cette décision, elle reste toujours en vigueur.

Notre abonné ajoute :

Les lois sont faites pour être respectées et nul n'est censé ignorer la loi.

Or il est assez curieux de savoir ce que le Conseil d'Etat du Valais pense de cette loi. Voici sa réponse :

« ... nous devons porter à votre connaissance qu'en date du 22 septembre courant, le Conseil d'Etat a décidé que les taxes de circulation du IV^{me} trimestre ne seront pas remboursées. Dans ces conditions, nous regrettons de ne pouvoir donner satisfaction à votre demande.

Veillez agréer, etc.

Le Service des automobiles : Volken.

Office cantonal du travail. — Bureau de Placement officiel et gratuit.

Personnel cherchant du travail :

Femmes : 17 aides au ménage ; 13 bonnes à tout faire ; 2 cuisinières ; 11 sommières ; 7 filles de salle ; 15 femmes de chambre ; 9 débutantes filles de salle ou femmes de chambre ; 2 dactylos ; 10 filles de cuisine ; 8 filles d'office ; 4 filles de magasin ; 1 bonne d'enfants.

Hommes : 16 mineurs ; 3 chefs-mineurs ; 29 manœuvres ; 2 peintres-gypseurs ; 4 menuisiers ; 2 ébénistes ; 14 chauffeurs ; 1 typographe ; 3 boulangers ; 11 cuisiniers ; 13 casseroles ; 19 portiers ; 4 concierges ; 5 sommeliers ; 4 domestiques ; 8 employés de bureau ; 2 apprentis mécaniciens ; 4 aides dans magasin ; 1 comptable ; 1 serrurier en bâtiment ; 2 charpentiers.

Places vacantes :

Pour femmes : 1 tailleur ; 1 sommière ; 3 servantes de campagne.

Pour hommes : 3 électriciens ; 3 maçons ; 9 domestiques sachant traire ; 1 professeur de commerce ; 1 professeur de français ; 1 professeur d'anglais (pour St-Gall) ; 1 apprenti boucher ; 1 apprenti menuisier.

A Monthey

Concert militaire

Judi dernier la fanfare du bataillon vaudois cantonné à Monthey a donné sur notre place devant l'Hôtel des Postes un concert dont se sont régalez les très nombreux auditeurs massés autour des musiciens.

Alerte et vivant, cet ensemble possède une clique de clairons et tambours qui donne du mordant et un incroyable allant à ses exécutions.

Son concert fini, la fanfare militaire fut, à son local du Café de la Place, l'hôte de l'Harmonie de Monthey qui offrit aux sympathiques troubades, heureux de l'aubaine, le traditionnel verre de l'amitié. Ainsi se confirme une fois de plus l'entente parfaite qui règne dans notre bonne ville entre civils et militaires.

Le défilé des troupes de couverture frontière

Le bataillon de couverture dont les anciennes classes ont été démobilisées samedi a défilé à cette occasion devant le colonel-brigadier Schwarz entouré d'officiers de son Etat-Major.

On a fort admiré l'allure des hommes et l'excellente fusion qui s'est opérée durant ces deux mois de service entre les différentes classes d'âge.

Avant de prononcer le sacramental « Rompez vos rangs », le commandant du bataillon harangua la troupe en des termes qui allèrent au cœur des hommes en même temps qu'ils émurent les nombreux civils massés sur la place.

Lundi matin les jeunes classes lestés de leurs aînés rendus à leurs foyers portaient pour un autre secteur qu'ils garderont avec la même vigilance qu'ils ont déployée dans leur précédente mission.

Soirée militaire

Ceux qui ont entrepris de distraire la troupe méritent sa très vive reconnaissance. Au premier rang de ces altruistes, il faut mettre la « Bat'huï jazz », l'illusionniste Niddor et la très charmante chanteuse Simone Sigal que Martigny a applaudie les premiers jours de la mobilisation.

Samedi soir tout ce monde de civils et militaires, gonflés à bloc, organisaient dans la grande salle du Cerf une soirée qui remporta le plus complet succès. La fanfare du bataillon vaudois y prêtait son concours ce qui ne contribua pas peu à la réussite enregistrée.

Tous les interprètes furent chaleureusement applaudis et nous ne surprenons personne en disant que la délicieuse Simone Sigal, excellentement accompagnée au piano par le sapeur Urfer, fut particulièrement fêtée. Elle le méritait bien.

Conférence de M. le capitaine aumônier Rey.

L'éloquent aumônier dont se souviennent bien les soldats du R. I. Mont, 6 qui servirent pendant la guerre de 1914-1918 a mis ses forces et son grand talent au service du pays en s'offrant à faire des conférences sur l'« organisation du service de santé dans notre armée et le rôle que les femmes suisses sont appelées à remplir dans ce service. »

C'est de sujet intéressant qu'il a entretenu dimanche après-midi dans la salle du Casino central un auditoire attentif où, bien entendu, l'élément féminin était en grande majorité.

Un cycliste contre un camion

Un jeune cycliste de Monthey, M. Gaston Boissard, est venu se jeter avec sa bicyclette contre un camion appartenant à M. Albert Giroud de La Bâtiaz.

Le conducteur du véhicule porta un secours immédiat à la victime et la confia aux bons soins de M. le Dr Choquard.

Le cycliste souffre de blessures à la jambe et de fortes contusions.

Sous le coup de la menace

Il y a quelque temps, quand la paix ne tenait plus qu'un fil le Pape avait tenté un suprême et inutile effort pour la sauver tout de même. Il avait été soutenu dans cette action par le président des Etats-Unis et aussi par les Etats neutres.

La reine de Hollande, en effet, et le roi de Belgique avaient offert leur médiation pour dénouer un conflit qui semblait inexorable et qui devait prendre immédiatement un caractère effrayant. On sait comment Hitler répondit à tant de générosité...

Au mépris du droit il anéantit la Pologne et mit ce malheureux pays à feu et à sang, avec le concours de la Russie.

Cette action eut pour effet d'obliger la France et l'Angleterre à entrer en guerre afin de respecter les engagements que l'une et l'autre avaient pris à l'égard de la victime.

Depuis ces deux pays ont nettement posé leurs conditions à des pourparlers de paix.

Il faudrait que l'Allemagne acceptât, d'abord de réparer le mal qu'elle a fait et qu'ensuite elle donnât des garanties de sécurité à l'Europe.

Comme Hitler ne veut pas reculer, on ne voit aucun moyen d'arriver à un accord avec lui.

Le problème apparaît impossible à résoudre en dehors d'un conflit armé.

Or, c'est le moment que choisissent la reine Wilhelmine des Pays-Bas et le roi Léopold de Belgique pour offrir à nouveau leur médiation en faveur de la paix.

Cette intervention semble inutile à présent que les résolutions sont prises.

L'Angleterre et la France, après avoir exposé leurs buts, ne transigeront pas.

Quant à l'Allemagne elle a montré suffisamment de volonté de rester sur ses positions pour qu'on n'ait plus aucun espoir d'ébranler sa décision.

Pratiquement, l'offre de la Belgique et de la Hollande est vouée à l'échec.

Pourquoi l'a-t-on faite ?

Il convient de se souvenir qu'Adolphe Hitler au cours d'un violent discours avait prié les neutres d'intervenir en faveur de la paix non sans risquer une allusion menaçante à l'ampleur que pourraient prendre un jour les opérations sur le position morale ?

La Belgique et la Hollande ont-elles voulu, par leur démarche inutile, essayer de parer au danger d'une invasion en exprimant leur bonne volonté devant le monde entier et en fortifiant ainsi leur position morale.

On le croit d'autant plus volontiers que l'état de siège a été proclamé en Hollande et que ce pays doit posséder sur les intentions du dictateur allemand des renseignements inquiétants.

De graves événements se préparent...

A. M.

La vie à Martigny

Dès ce soir, Au Corso :

Vous reverrez avec le plus grand plaisir Harry Baur, Jean-Pierre Aumont, Simone Simon, dans les « Yeux noirs ». Dans ce film, Harry Baur souffre. Il a une fille dont lui viendront souffrances et ennuis. Au lieu de s'éprendre de Jean-Pierre Aumont, Simone Simon s'éprend de Jean Max d'abord ; la mauvaise lueur de ses yeux, cet air de fatigue et de débâche. Mais Simone Simon est inexpérimentée et réellement pure. Elle commettra même la dernière imprudence de venir avec Jean Max dans la boîte de nuit dont son père est le maître d'hôtel.

Et vous connaîtrez, à partir de ce soir, mercredi, au « Corso » la suite de cette passionnante histoire.

L'Ecole du Crime... à l'Etoile

Nous allons voir, enfin, ce film extraordinaire qui, mettant en lumière uniquement des faits réels à l'exclusion des autres, a jeté un angoissant cri d'alarme et contribué à la fermeture immédiate aux Etats-Unis de nombreuses maisons de correction considérées, à juste titre, comme de véritables « écoles du crime ».

Cette production puissante continue la grande lignée des œuvres de premier plan que le cinéma Etoile s'est donnée la mission de présenter au public.

Vendredi : première séance.

Nous avons reçu :

Nos chefs d'armée

C'est une excellente idée que d'avoir réuni les portraits et de brèves notices biographiques des chefs de notre armée dans un opuscule aussi élégant que solide, et de les mettre ainsi à la portée du grand public. Ce modeste ouvrage contient, en effet, imprimés sur papier couché, non seulement les portraits et quelques renseignements biographiques de notre général et de ses plus proches collaborateurs de l'Etat-Major général, mais les portraits et des renseignements sur la carrière militaire de tous les chefs de notre armée, commandants de corps, commandants de division et de brigade. Tous les chefs d'arme y sont aussi mentionnés.

Ce coquet ouvrage renseigne ainsi chaque citoyen suisse sur les hommes qui sont appelés à diriger notre armée, eu auxquels le peuple suisse a confié la défense de son indépendance. Le prix en a précisément été fixé très bas, pour lui assurer une vaste diffusion.

Prix fr. 1.50

Madame Oscar MAYE-CHESEAUX et ses enfants, ainsi que les familles parentes et alliées, remercient de tout cœur toutes les personnes qui, de près ou de loin, leur ont témoigné tant de sympathie dans le deuil cruel qui vient de les frapper. Un merci spécial est adressé aux Officiers du Bataillon 133, aux députés du district de Martigny, ainsi qu'à la Société des Géomètres.

Nouvelles de l'étranger

Neuf appareils allemands abattus

Au cours d'un violent combat aérien, neuf avions de chasse français attaquèrent un groupe de vingt-sept avions de chasse allemands. Neuf de ces derniers furent abattus, dont sept au moins sur territoire français. Notre patrouille au complet est rentrée indemne.

Le commentaire Havas : Le combat aérien le plus grand depuis le début des hostilités vait à l'aviation française les honneurs d'un communiqué, toujours avare de commentaires élogieux. Un fait. Des chiffres.

A un contre trois, une patrouille de chasseurs français a attaqué plusieurs escadrilles de chasseurs allemands. Les Français étaient neuf. Ils abattirent neuf avions ennemis et les neuf avions français regagnèrent leur base. C'est sans doute cette dernière mention du communiqué qui est la plus remarquable.

De leur audace, les pilotes français avaient donné maintes preuves depuis le début des hostilités. Ce n'est pas la première fois, que loin de s'enfuir devant les formations manifestement supérieures, ce qui est pourtant dans la stricte tactique de la guerre des airs, ils prirent l'initiative de porter le premier coup. Dans le véritable combat en formation groupée, mentionné par le communiqué ce premier coup paraît avoir été décisif.

Cette journée connut elle aussi de belles éclaircies. Un grand coin de ciel bleu dans le ciel d'Alsace et les chasseurs partirent en formation triangulaire comme un vol de canards sauvages pour aller — sans nécessité d'accompagner des missions de reconnaissance — à la rencontre d'adversaires également désireux de combattre. Les Allemands étaient là ; 27 chasseurs soit neuf groupes de trois avions car les patrouilles adoptèrent les formations de trois avions qui permettent un meilleur rendement des efforts conjugués.

Le résultat est d'une singulière éloquence. Pour un avion rentré indemne à sa base, un avion allemand qui s'abat dans une grande traînée de fumée noire vers le sol. Il est aussi significatif de noter, à ce propos, la sévérité avec laquelle l'aviation française contrôle ses succès. N'est porté à l'actif d'un équipage que l'avion abattu en sol français et dont la carcasse est identifiée.

En ligne droite, dans la course sans virage, les Messerschmidt allemands marqueraient peut-être une légère supériorité de vitesse. Dès qu'il s'agit de tracer les grandes figures de géométrie aérienne qui constituent le carrousel des avions de chasse, les appareils français reprennent l'avantage. Pareillement est exalté l'entraînement donné aux chasseurs français par les as des écoles d'Etampes et de Dijon où est enseigné le piqué vertigineux et le redressement prodigieux. Le célèbre as des français René Fonck, dans une récente déclaration, signalait que, dans la guerre moderne, avec la vitesse respective des appareils qui s'affrontent, l'ordre de durée d'un combat ne dépasserait pas à chaque phase trois secondes. Les aviateurs français viennent de prouver, d'une façon sans précédent dans les annales des combats aériens, qu'ils entendaient battre tous les records chronométriques.

Les exigences soviétiques

On mande d'Helsinki au Telegraph d'Amsterdam que la Russie demande l'évacuation par les Finlandais des régions qu'elle leur réclame. Il s'agit de 70 à 80,000 citoyens finnois. Dans ces terres, il n'y a en revanche, que près de mille Russes. L'URSS serait prête à renoncer éventuellement à Hangoe, comme base militaire, mais elle demanderait en compensation quelques points situés au sud-est de la Finlande.

David et Goliath

Commentaires français : Tout en attendant que les décisions officielles soient communiquées par Helsinki ou par Moscou, pour commenter de façon positive la situation, les journaux se montrent plus optimistes que précédemment sur l'issue des pourparlers finno-soviétiques.

M. Léon Blum fait dans le Populaire l'éloge du courage finlandais : « Quoi qu'il doive en coûter à la Finlande, cette petite nation de quatre millions d'habitants n'acceptera pas les formules d'un ultimatum qui cesseraient de faire d'elle une nation libre. Que peut-on concevoir de plus grand, de plus pathétique ? Imagine-t-on spectacle plus noble que celui de ce peuple, l'un des plus cultivés et des plus éclairés, mais aussi l'un des plus infimes par sa population, affrontant l'empire énorme qui le menace et préférant à la servitude le sacrifice entier de lui-même ? »

Le sort du chancelier Schuschnigg

On mande de Londres : De sa cellule exigüe, mesurant trois mètres vingt-cinq de long, sur trois mètres de large, sous les caves de l'hôtel Métropole, à Vienne, le Dr Schuschnigg, ancien chancelier d'Autriche, prisonnier de la Gestapo depuis dix-neuf mois, a adressé son premier message au monde.

Lorsque Dollfuss a été assassiné, déclare-t-il fièrement, j'ai fait mon devoir au nom de l'Autriche. Ils ne me changeront pas.

Ce message du Dr Schuschnigg est parvenu, jeudi soir, au Daily Express par l'intermédiaire du Dr Vernon, ancien professeur d'histoire à l'Université d'Etat à Vienne, qui vient d'arriver à Londres.

Le Dr Vernon a pu quitter Vienne une huitaine de jours après le début de la guerre. Il s'est rendu en Angleterre, via Budapest et Rome.

Je n'ai vu le Dr Schuschnigg qu'une seule fois, a-t-il déclaré à un reporter du journal. Lorsqu'il proclame qu'il n'a pas changé, je sais que le peuple autrichien le croira en dépit de toute la propagande nazie. Lorsque les Viennois prononcent son nom, ils l'appellent « Schuschnigg l'Incorruptible ». Son état est lamentable. A l'exception de sa femme qui a juré le secret, je suis le seul visiteur qui ait été autorisé à le voir depuis son emprisonnement par les nazis. Schuschnigg m'a dit qu'il n'avait aucun appétit, qu'il vivait de café et de pommes de terre.

L'ex-chancelier ne s'attend pas à quitter son cachot en vie, il a moins que les nazis ne le fassent comparaître devant les tribunaux comme ils l'en ont déjà menacé.

J'ai appris l'anglais ici, m'a-t-il confié. Je m'étais jadis follement imaginé que, si les nazis me remettaient en liberté, je pourrais partir pour les Etats-Unis avec ma famille. Ce n'était, hélas ! qu'un rêve.

Indécision du fuhrer

Le rédacteur diplomatique du Daily Herald écrit :

« Hitler est, dit-on, dans un état de grande tension nerveuse ; il est furieux, il est irritable, il est indécis. S'il en est ainsi (et les messages à ce sujet semblent autorisés) c'est à un des facteurs les plus importants dans toute la situation de la guerre. Car le fuhrer demeure le commandant suprême des forces allemandes. Il cherche à se détendre, comme toujours, en écoutant de la musique et en voyant des films. Fait très significatif, le général Keitel, chef d'état-major général allemand, le quitte rarement en ce moment. Il semble que les chefs de l'armée craignent que, si le fuhrer est laissé à lui-même, il prenne brusquement quelque folle décision qu'ils ne pourraient ni approuver, ni exécuter. La pression des chefs militaires en vue de l'élimination des sphères dirigeantes de M. von Ribbentrop, considéré comme le mauvais génie du fuhrer, va croissant.

« Beaucoup plus sérieux est le problème qu'il faut faire pour exécuter la menace de guerre à outrance. Le chancelier passe brusquement et violemment d'une idée à une autre. Tantôt il est partisan d'une attaque massive sur le front occidental, et les militaires ont fort à faire pour le faire renoncer à ce projet. Tantôt, il décide d'une vaste attaque aérienne sur la Grande-Bretagne. Tantôt encore, il insiste pour que l'Angleterre soit envahie, quel qu'en soit le prix et quels qu'en soient les risques.

« De ce déferlement d'exigences et d'indécisions, il n'a résulté jusqu'ici que de l'inaction. Mais il peut en résulter à tout moment une action aussi folle qu'elle paraîsse, en fait aussi folle qu'elle soit. »

Le rédacteur diplomatique du Daily Herald signale enfin que le chancelier Hitler est furieux de ce qu'il existe des sympathies monarchistes dans l'armée et qu'il menace de procéder à une épuration « à côté de laquelle celle de 1934 serait un jeu d'enfant ».

Le mécontentement des soldats autrichiens

Les dirigeants du Reich ne peuvent pas se fier entièrement aux contingents autrichiens de leur armée.

Les régiments autrichiens ont, en effet, le sentiment d'être spécialement maltraités. Il est vrai que les instructeurs prussiens qu'on leur avait donnés après l'« Anschluss » ont été écartés, parce que leur présence et leurs méthodes donnaient lieu à de trop fréquents incidents. Mais il reste aux soldats de l'« Ostmark » bien d'autres sujets de plainte. On les emploie toujours, disent-ils, en première ligne et dans les opérations les plus difficiles. Le nombre des victimes parmi eux dépasse de beaucoup celui des autres régions du Reich : certains régiments, comme celui de Gratz, ont été presque anéantis durant la guerre de Pologne. Les quatrième pages des journaux locaux, celles où l'on insère, dans des cadres de deuil, les faire-part de décès, ont été pleines, durant tout le mois de septembre, de ces faire-part, surmontées d'une croix de fer, annonçant la mort « pour la grande Allemagne », de jeunes gens de 19 à 25 ans. Enfin le ravitaillement et l'équipement des troupes de l'« Ostmark » est inférieur à celui des autres, qui n'est pas déjà fameux. On voit dans les rues de Vienne et des autres villes d'Autriche des soldats qui n'ont pas encore de capote d'hiver, alors que, déjà, le froid se fait vivement sentir.

Des mutineries ont eu lieu à Vienne, à Gratz, à Klagenfurt. Elles ont été durement réprimées ; elles ont repris quand on a commencé à rembarquer les soldats retour de Pologne pour le front occidental. Cette fois, des mesures draconiennes ont été prises : on a exécuté les mutins, par dizaines, devant le front des troupes, pour « relever le moral » de celles-ci.

Les pertes britanniques, alliées et neutres

La liste revue et corrigée du nombre des bateaux britanniques et alliés, perdus depuis l'ouverture des hostilités, et du tonnage est rendue publique par une note officielle à Londres. Voici les chiffres :

Pertes britanniques : En septembre, 37 bateaux, 155,635 tonnes ; octobre, 19 bateaux, 83,159 tonnes ; novembre, néant. Total : 56 bateaux, 238,795 tonnes.

Pertes des alliés : Septembre, 1 bateau, 2650 tonnes ; octobre, 6 bateaux, 45,275 tonnes ; novembre, néant. Total : 7 bateaux, 47,935 tonnes.

Pertes des neutres : Septembre, 14 bateaux, 34,283 tonnes ; octobre, 16 bateaux, 41,752 tonnes ; novembre, 2 bateaux, 12,450 tonnes. Total : 32 bateaux, 88,385 tonnes.

La campagne sous-marine allemande n'a réussi à détruire que moins de un et demi pour cent du tonnage total de la marine marchande britannique.

Solidarité parlementaire britannique et française

Dernièrement une délégation de députés anglais s'est rendue au front de Lorraine où elle a pris contact avec les troupes françaises et anglaises et a, notamment, visité un des ouvrages de la ligne Maginot, aux environs de Thionville.

Le président de la délégation a exprimé, en termes émus, leur admiration pour l'œuvre gigantesque accomplie par la France le long de sa frontière du nord-est, et ont évoqué les constatations qu'il leur a été donné de faire sur la puissance du matériel, l'excellent état d'esprit de la troupe, la valeur du commandement à tous les échelons, la camaraderie régnant parmi les « équipages » des ouvrages fortifiés, etc. Le président Daladier qui s'est montré vivement touché de ces témoignages des parlementaires anglais, a rendu hommage aux immenses réalisations de la Grande-Bretagne sur mer et dans l'air, ainsi qu'à son effort prodigieux pour l'organisation de l'armée de terre dont ses premiers contingents se trouvent déjà en ligne.

Après cette entrevue, la délégation a tenu au Palais Bourbon une réunion avec le bureau du groupe parlementaire franco-britannique qui l'a accompagné à un thé offert en son honneur par M. Edouard Herriot, président de la Chambre, qui avait invité également M. Jules Jeanneney, président du Sénat, le chargé d'affaires de Grande-Bretagne, M. Coulondre et de hauts fonctionnaires du quai d'Orsay, ainsi que M. Jean Mistler, président de la commission des affaires étrangères.

M. Adolphe Max est mort

Adolphe Max, bourgmestre de Bruxelles, a succombé à une broncho-pneumonie consécutive à une attaque de grippe.

La reine Elisabeth rendit visite au bourgmestre de Bruxelles quelques minutes avant sa mort, et celui-ci s'éteignit en présence de la reine.

Adolphe Max était né dans la capitale belge le 30 décembre 1869. Très rapidement, il devint un des chefs du parti libéral et en 1909, soit à l'âge de 40 ans, il était nommé bourgmestre de Bruxelles. Pendant l'occupation de 1914 à 1918, son attitude lui valut d'être arrêté et déporté en Allemagne à la citadelle de Goslar d'où il s'évada au moment de l'armistice. Son retour à Bruxelles fut triomphal. Le 21 novembre 1918, le roi Albert le nomma ministre d'Etat et un an plus tard, il était élu député à la Chambre belge dont il fit partie jusqu'à sa mort.

Le dernier coup de pouce

M. Roosevelt a signé samedi la déclaration suivante relative à la loi de neutralité :

« Moi, Franklin Roosevelt, président des Etats-Unis, agissant suivant l'autorité qui m'est donnée par ladite résolution (loi de neutralité), proclame que l'état de guerre existe malheureusement entre le Reich, d'une part, et la France, la Pologne, la Grande-Bretagne, l'Inde, l'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande et l'Afrique du Sud, d'autre part, et qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité et de préserver la paix aux Etats-Unis et de protéger la vie des citoyens des Etats-Unis. Je révoque mes décrets Nos 2349, 2354 et 2360 signés les 5 septembre 1939 et 10 septembre 1939 respectivement, concernant l'exportation des armes, munitions et matériel de guerre à destination de la France, du Reich, de la Pologne, de la Grande-Bretagne, de l'Inde, de l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud et du Canada. »

L'adoption de la loi de neutralité a provoqué une réaction à Wall Street, où les valeurs principales enregistrèrent une hausse allant de quelques fractions à deux points. Au cours de la séance, 1,750,000 titres ont changé de mains.

Découverte du vaccin contre le tétanos

Le vaccin contre le tétanos a été découvert. L'Académie des sciences de Paris a été informée, lundi après-midi, que MM. Ramon et Lemayer sont parvenus à mettre au point ce vaccin. Des expériences effectuées prouvent que le vaccin confère à l'homme, comme à l'animal, une immunité solide et durable à l'égard du tétanos. C'est là une découverte importante, tout particulièrement en ce moment où le tétanos est une maladie redoutable et redoutée en temps de guerre.

Confédération

Chevaux et mulets réquisitionnés

En date du 5 septembre 1939, un arrêté du Conseil fédéral fixait à trois francs l'indemnité journalière des chevaux et mulets en service actif.

Aujourd'hui le Conseil fédéral a décidé de réduire cette indemnité à deux francs. Comme précédemment, elle sera payée également pour le temps que les chevaux et mulets passent dans les infirmeries vétérinaires.

Monsieur Antoine AUBERT, ses enfants et petits-enfants ; Madame et Monsieur Charles STRAGIOTTI-AUBERT et leurs enfants, ainsi que les familles parentes et alliées,

font part du décès survenu dans sa 78me année de

Monsieur Gabriel AUBERT

L'ensevelissement aura lieu à Martigny, le jeudi 9 novembre, à 9 h. 30.

Départ de l'Hôpital.

RÉVEILLEZ LA BILE DE VOTRE FOIE -

et vous vous lèverez le matin plus dispos

Il faut que le foie verse chaque jour un litre de bile dans l'intestin. Si cette bile arrive mal, vos aliments ne se digèrent pas, ils se putréfient. Des gaz vous gonflent, vous êtes constipé. Votre organisme s'empoisonne et vous êtes amer, abattu. Vous voyez tout en noir !

Les laxatifs ne sont pas toujours indiqués. Une selle forcée n'atteint pas la cause. Les PETITES PILULES CARTERS pour le FOIE facilitent le libre afflux de bile qui est nécessaire à vos intestins. Végétales, douces, elles font couler la bile. Exigez les Petites Pilules Carters pour le Foie. Toutes Pharmacies. Frs 2.25.

Vente aux enchères

L'hoirie de Mlle Philomène Jardinier exposera en vente aux enchères publiques, au Café de la Place, à Monthey :

Dimanche 19 novembre prochain, à 11 heures

la propriété que la défunte possédait au lieu dit « Mabillon » commune de Monthey, consistant en villa d'habitation et jardin de 1393 m².

Les conditions seront lues à l'ouverture des enchères.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Mce Delacoste, avocat, à Monthey.

On serait acheteur tout de suite d'une certaine quantité de

Betteraves

S'adr. sous P. 5464 S Publicitas, Sion.

REGISTRES

Imprimerie Nouvelle A. Montfort, Martigny

CORSO Dès ce soir **MERCREDI**

(vendredi, 19 h., pr militaires : 1 fr.)

Reprise du grand succès :

LES YEUX NOIRS

avec Harry Baur, Jean-Pierre Aumont, SIMONE SIMON

Du vendredi au lundi **ETOILE**

(mardi pour militaires)

L'ECOLE DU CRIME

Un problème angoissant : celui des maisons de correction et des malheureux enfants qui y sont enfermés. Le film qui a fait fureur en Amérique

Echos zurichois

La "Chanson Valaisanne" à l'honneur

De la *Neue Zürcher Zeitung* du dimanche 30 octobre 1939 :

Ce fut un régal pour les yeux que l'apparition de la *Chanson valaisanne* sur le podium de la salle de la Tonhalle décorée avec goût aux couleurs zurichoises et valaisannes.

Les costumes masculins, de teinte foncée, mettaient en valeur le chatoulement des tabliers aux couleurs variées, rouge, bleu ciel. Des manches blanches agrémentaient les corsages sombres. Les jolis et frais visages étaient encadrés d'exquises coiffes de dentelle ou de hauts chapeaux de velours. Personne n'eut pu souhaiter fin plus heureuse aux nombreuses manifestations musicales qui nous ont été offertes durant l'été, sous les auspices de l'E.N. Nous tous qui avons eu le privilège d'apprécier ces chants tantôt gais, tantôt empreints de mélancolie, sommes profondément reconnaissants à nos compatriotes du Valais. Parmi tous les trésors que nous aurait apportés le Valais en sa journée officielle, il a choisi pour nous son plus précieux cadeau et nous l'avons apprécié.

Plus d'une vingtaine de chants composaient le programme, chants pleins de parfum, de délicatesse, de gaieté, de joie de vivre qui dépeignent bien les sentiments de l'âme joyeuse ou triste du pays qu'ils chantent. Ce chœur offre un véritable régal artistique. La tendre mélodie « Avais rêvé doux yeux d'azur » vous empoignait aussi bien que l'alerte interprétation de « La moisson » de Doret et l'exécution pleine de vie de « Trois jeunes tambours ». Plus prenant encore étaient les chants comme « Waldröschen » et « Sous les tilleuls en fleurs » où le chœur accompagnait en sourdine d'admirables voix de solistes. Dans d'autres morceaux pleins d'esprit, les jolies voix des solistes étaient accompagnées par l'accordéon. Les productions de semillantes mélodies populaires d'un joueur de Hackbrett s'intercalaient entre les chants. Des tempêtes d'applaudissements témoignèrent de la joie procurée à l'audition des chants que l'excellent directeur G. Haenni a composé pour la *Chanson valaisanne*. Plus de la moitié des chœurs furent bissés jusqu'à ce que finalement le Cantique suisse fut entonné et repris par toute l'assistance.

Le concert, dont la recette était destinée aux « Fonds d'entraide aux soldats » était placé sous le patronage de l'ENS, des autorités des cantons de Zurich et du Valais et de la Société valaisanne de Zurich. Après le concert, chanteurs et chanteuses se réu-

nirent pour une joyeuse agape avec les représentants des deux cantons et les membres de la colonie valaisanne de Zurich. Le conseiller d'Etat Anthamatten apporta le salut du Valais et le Dr Hafner remercia en termes émus au nom des autorités zurichoises. Des discours empreints de cordialité furent échangés de part et d'autre et la *Chanson valaisanne* agrémenta encore de quelques chœurs la fin de cette courte, mais magnifique journée valaisanne.

On nous écrit encore à ce sujet :

Enfin... les voilà !

Pour qui ne l'avait jamais entendue, la *Chanson valaisanne* fut une révélation. Aucun chœur ne peut rivaliser avec l'admirable groupe mixte sous la direction de M. Georges Haenni. Le 28 octobre, la veille de la clôture de l'Exposition nationale suisse, dans la grande salle de la Tonhalle, un nombreux auditoire est sous le charme non seulement des voix superbes, mais de l'ambiance de l'ensemble. Les belles Valaisannes, vêtues de riches costumes, le joueur de Hackbrett, véritable artiste dont le succès fut énorme, les chœurs où une profonde piété s'unit à la tendresse et à l'âpreté (le contrebandier). Deux solistes, Mme Kuntschen, dans « Sérénade » et Mme Galletti dans « Sous les tilleuls en fleurs » chantent l'amour, tandis que Mlles Titzé et Mathis soulèvent une vague de gaieté dans les « Chansons villageoises ». Presque toutes les chansons sont bissées. Mlle Nany Fiedler dans « Le Troubadour », puis dans « Berceuse » remporte un succès décisif. Dans sa voix pure, on perçoit la fraîcheur de ses vingt ans. C'est la voix féminine par excellence, celle dont rêvent les poètes. Si l'on considère que tous ces chanteurs sont des amateurs, on ne peut que louer la perfection que M. Georges Haenni sait faire atteindre à son groupe. Non seulement le concert de la *Chanson valaisanne* termine de façon inoubliable la série des journées cantonales, mais elle fut encore une des premières manifestations musicales organisées par le comité romand de Zurich, en faveur des soldats suisses. Elle eut lieu sous les auspices de la direction de l'ENS, du Conseil d'Etat du canton du Valais et des sociétés romandes de Zurich.

La réception offerte par le Conseil d'Etat valaisan dans la Kammermusiksaal du Palais des Congrès, à l'issue du concert permit d'apprécier une fois de plus ces voix valaisannes qui mettent du soleil dans le cœur.

M. Kuntschen donna la parole à M. Anthamatten, vice-président du Conseil d'Etat du canton du Valais, qui loua les anciennes, et bonnes relations qui existent entre le Valais et Zurich. M. le Dr Hafner, conseiller d'Etat de Zurich remercia les Valaisans et vanta les richesses du pays et la beauté de ses femmes. M. Marchand, président du comité romand de Zurich résuma les efforts faits depuis la mobilisation et sa satisfaction de les voir couronnés de succès. Parmi les invités, on remarqua M. Meili, directeur de l'ENS et Mme Meili ainsi que M. le professeur Charles Clerc et Mme Clerc. La *Chanson valaisanne* nous offrit encore le plaisir de l'entendre dans plusieurs chants. La soirée se termina par le Cantique suisse que reprit toute l'assemblée.

Renée Landis.

Bagnes. — La « *Chanson valaisanne* » chez les soldats. — Les hommes de la Cp. de couverture frontière X... ont eu vendredi soir un régal qui a dû leur faire oublier pour quelques heures les rigueurs de 68 jours de service actif en haute montagne. Deux régals, devrions-nous dire, car si nous avons surtout en vue le concert donné à la Cp. par la *Chanson valaisanne*, nous n'aurons garde d'omettre le banquet qui a réuni ce soir-là officiers et soldats, à l'Hôtel du Giétroz, et que rehaussèrent de leur présence nombre de personnalités militaires, civiles et religieuses, parmi lesquelles nous citerons MM. les lieutenants-colonels Henri Défayes et Rinsky, le major B. de Lavallaz, le capitaine Veuthey, ancien commandant de la Cp., le préfet Raphaël Troillet, Cyrille Gard, président, les Rds Chanoines Ducrey, curé, Roduit et Boizzi. La plus franche cordialité régna tout au long du dîner au cours duquel prirent la parole le Commandant de la Cp. 1er-lieutenant Panchaud, un Vaudois qui a admirablement compris l'âme valaisanne, et M. le préfet R. Troillet. Un toast à la patrie fut ensuite porté par un officier de la Comp.

Puis la troupe de M. Haenni fit son entrée. L'éloge de la *Chanson valaisanne* n'est plus à faire. Sa réputation a dépassé largement les frontières de notre pays. Essaim harmonieux et chatoyant, elle a fait connaître à la ronde le trésor charmant de nos traditions populaires. Elle s'est faite applaudir un peu partout, en Suisse et à l'étranger. Grâce à elle, dans l'esprit de bien des Français ou de bien des Hollandais, le seul nom du Valais évoquera désormais un monde enchanté de costumes rutilants et de chansons à la fois naïves et malicieuses. Tournées de propagande nous disait

vendredi M. Georges Haenni. Mais quelle jolie propagande ! Réunir les éléments poétiques d'un pays poétique entre tous, cueillir, dans le vaste champ de la tradition populaire ce qu'elle a de meilleur et de plus caractéristique, refondre tout cela dans le creuset de l'art, et s'en aller faire connaître au loin cette synthèse de l'âme valaisanne. Je n'en sais rien de plus noble.

Ce chœur si connu, et si avantageusement connu, la plupart de nos hommes l'entendait pourtant pour la première fois. Après plus de deux mois de rude vie militaire, toute cette beauté, toute cette harmonie a dû ruisseler sur leur âme comme une rosée rafraîchissante sur une terre desséchée. Il eut d'ailleurs été impossible à quiconque, eût-il même les oreilles de Caliban, de ne pas se laisser pénétrer par le charme incomparable de ces productions.

Notons que les exécutants se présentent, se produisent avec une aisance, une simplicité qui est à la fois le comble de l'art et du naturel. Acteurs et spectateurs se trouvent ainsi de plain-pied, et le courant sympathique s'établit spontanément.

Il faudrait dire un mot de chaque production, citer des noms. Qu'on nous pardonne de ne point le faire. Nous ne sommes pas critique d'art, et nous ne voulons que dire très simplement et très sincèrement le plaisir rare que nous avons goûté. Ces vieilles chansons populaires ont un charme infini. Il y a en elles tant de grâce, de naïveté et de malice ! Alceste avait raison, toute cette fraîche poésie, jaillie spontanément du peuple vaut mieux que bien des poèmes laborieusement construits dans le silence du cabinet. Elles sont, ces chansons, une survivance de l'âme des aïeux, un écho parvenu jusqu'à nous de leurs joies, de leurs peines, de leurs labeurs et de leurs amours. Sachons gré à M. Haenni de les avoir sauvés de l'oubli, et de leur avoir, grâce à un talent exceptionnel, et à un culte de l'art aussi rare que méritoire, insufflé une nouvelle vie, et sachons-lui gré surtout d'avoir voulu que nos soldats pussent bénéficier à leur tour de ce patrimoine reconstruit.

Relevons, avant de terminer, que les hommes de la Cp. X. qui ont eu le privilège d'une soirée aussi exceptionnelle, avaient déjà pu, grâce à l'initiative de leur Commandant, le 1er lieutenant Panchaud, visiter l'exposition de Zurich. On reconnaîtra que, pour dur qu'il soit souvent, le service de la Patrie présente quelquefois d'appréciables compensations. E. T.

Laboratoire d'Analyses médicales
de la Pharmacie Morand, Martigny
ADRIEN MORAND, pharmacien
de retour du service militaire

Ligue antituberculeuse
du District de Martigny
LES CONSULTATIONS ONT LIEU TOUS LES JEUDIS :
chez M. le Dr Ribordy, à Riddes, de 11 à 12 h.
à l'Hôpital de Martigny, de 13 h. 1/2 à 15 h.

comparable aux tabacs d'outre-mer, d'une qualité qui étonne !
Un TABAC SUISSE N° 29
Type 90 gr. à 40 ct. En force B pour la chique
de Lavallaz & Cie S. A.
Monthey

Demi - Vaches
BELLE QUAL., A PRIX TRÈS AVANTAGEUX
H. Riesen, Boucherie, Köniz, Berne

Attention ! pour vos SALAISONS, la
Boucherie Oscar Neuenschwander S. A.
AV. DU MAIL, 17, GENÈVE, Tél. 4.19.94
expédie contre remboursement et à partir de 2 1/2 kg. :
canard ou coq sans os, aux meilleurs prix du jour
cuisse ou derrière bœufs entiers de fr. 2.— à fr. 2.20 le kg.
viande désossée pour charcuterie fr. 2.20 le kg.
Se recommande

TANNERIE DE MARTIGNY
Roduit Frères Tél. 61264
Vache lissée „RODUIT“
Chamoisage — Tannage à façon — Cuir noir
Courroies de Transmission

CÉPHALINE
Petit. pharm. Yverdon
contre DOULEURS, INSOMNIES ET MIGRAINES
MAUX DE TÊTE
Antinévralgique, sans effet nuisible. En poudre ou en comprimés. Fr. 1.75 la boîte. Toutes pharmacies.

Les fruits de l'épargne

Versement à la naissance : 100 fr.
Versement par semaine : 2 fr.

Avec un taux moyen de 3 1/2 %
le capital épargne s'élève :

après 20 ans	après 25 ans	après 60 ans
à 3190 Fr.	à 4356 Fr.	à 21756 Fr.

SOUSCRIVEZ aujourd'hui même un Carnet d'épargne avec tirelire auprès de la Direction de la Caisse d'Epargne du Valais Société mutuelle ou chez ses Agents dans le Canton

DÉPÔTS ET PRÊTS sous toutes formes, aux conditions les plus favorables
LOCATION DE COFFRES-FORTS

Nettoyage des vaches après vêlage
Agriculteurs ! Nettoyez vos vaches après vêlage, avec notre Poudre préparée spécialement dans ce but. Les vaches seront admirablement nettoyées et la sécrétion du lait sera stimulée. — Prix du paquet fr. 1.50.
DEPUIS Fr. 9.— FRANCO DE PORT.

Pharmacie de l'Abbatiale, à Payerne

Banque Tissières Fils & C^{ie}
MARTIGNY
PRÊTS HYPOTHÉCAIRES
et sous toutes formes, aux conditions LES PLUS AVANTAGEUSES avec toutes facilités pr amortissements et remboursements. Prêts sur billets. Comptes courants commerciaux. Crédits de constructions et entreprises.
Dépôts à terme 3 à 5 ans. Caisse d'Epargne aux meilleures conditions compatibles avec la sécurité des placements.
REPRÉSENTANTS :
à BAGNES : M. Jules Vaudan, instituteur
à CHAMOSON : M. Abel Favre, secrétaire municipal
à FULLY : M. Marcel Taramarcz, négociant
LEYTRON : M. Albert Luisier
MONTHÉY : M. Benjamin Fracheboud, avocat
ORSIÈRES : M. Louis Raussis, négociant

Persil

SOIGNE AU PERSIL
Les heures de loisir... Savoir que tout le travail est fait, et pouvoir encore, après une journée de lessive, lire avec profit un livre intéressant ou se consacrer, toute souriante, à son mari et à ses enfants - voilà ce que la ménagère doit à la méthode de lavage Persil. Quand elle sait que son linge est soigné au Persil, elle peut être tranquille.

Employez PERSIL correctement.

HENKEL, BALE, La maison qui a inventé la lessive autoactive et appréciée - et rendu la vie plus facile à la ménagère.

A vendre
bois de menuiserie sec, caisse à fruits, une forte jument. S'adresser à Julien Buchard, Leytron.

Bonne occasion
A vendre bonne POMPE A VIN rotative, en excellent état, avec 12 mètres de tuyaux 1er choix 35 mm., 6 raccords et robinet de remplissage. Prix intéressant. — F. Delaetoy, Sten.

MARTIGNY - VILLE
face Café de la Place, tous les jeudis matin
POISSON
DE MER ET DU LAC et vendredis matin à SIERRE, face magasin Jean Tonosil. Imhof, Boivert.

Profitez des prix avantageux !

Papier blanc pour doubles, 21 X 30 cm., 40 gr. m² à fr. 2.90
les 1000 feuilles

Papier blanc pour machine à écrire, blanc mat, sans pâte de bois, 50 gr. m² 21 X 30 cm. à fr. 2.20
les 500 feuilles

Papier blanc pour machine à écrire, blanc mat, sans pâte de bois, 65 gr. m² 21 X 30 cm. à fr. 2.80
les 500 feuilles

A. MONTFORT
Imprimerie Nouvelle, Martigny
Téléphone 6 11 19